

## Droit de la famille

Par la	wismylife	. le	27/01	/2015	à	15:46
--------	-----------	------	-------	-------	---	-------

Bonjour,

Voilà j'ai une question sur laquelle je bloque: "Qu'est-ce que cette convention internationale et quelle est sa portée juridique au regard du droit français de la famille ?"

C'est sur La Convention de New-York du 26 janvier 1990 relative aux droits de l'enfant.

Merci de votre aide :)

Par Emillac, le 27/01/2015 à 17:56

Bonjour,

[citation]Merci de votre aide :)[/citation]

Voir ici (7°):

http://www.juristudiant.com/forum/charte-de-bonne-conduite-a-lire-avant-de-poster-t11.html

D'autant qu'entre votre Gogol préféré et Wikipedia, il y a de quoi faire...

Par lawismylife, le 27/01/2015 à 18:03

Bonsoir,

Justement je n'ai pas compris si porté veut dire signification.

Par **Herodote**, le **28/01/2015** à **08:29** 

Bonjour,

Tout bon dictionnaire ou lexique juridique comprend une définition des termes essentiels du

droit.

Ainsi, par exemple, le vocabulaire juridique de l'association Henri Capitant propose une définition du terme portée.

Je t'invite fortement à acquérir le réflexe de te référer à des ouvrages de ce genre dès lors que tu te trouverais face à un terme qui t'es inconnu. C'est comme cela qu'on les apprends (idem lorsqu'il s'agit d'un terme "courant" dans un dictionnaire de référence comme le Robert).

Par lawismylife, le 28/01/2015 à 17:50

Merci:)

Par **Payet7**, le **28/01/2015** à **17:55** 

Si tu as des questions sur la CIDE, n'hésite pas à me MP.